



# DIADÈME PROXIMITÉ I

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ  
ARTICLE L. 214-41-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER – AGREMENT AMF DU 5 JUIN 2007 – CODE ISIN : FR0010476507

Société de Gestion : UFG Private Equity - 173, bd Haussmann - 75008 Paris. N° d'agrément : GP 04 032  
Dépositaire : BNP Paribas Securities Services - 3, rue d'Antin - 75002 Paris  
Commercialisateur : UFG Partenaires - 173, bd Haussmann - 75008 Paris

## Bulletin de souscription

Je soussigné(e)  M.  Mme  Mlle  M. et Mme N° de client :

Souscripteur : Co-souscripteur :  
Nom ..... Nom .....  
Prénom(s) ..... Prénom(s) .....  
Nom de jeune fille ..... Nom de jeune fille .....  
Né(e) le ..... / ..... / ..... à ..... Dépt ..... Né(e) le ..... / ..... / ..... à ..... Dépt .....  
Profession ..... Profession .....

Adresse ..... C. P. ....  
Ville ..... Tél. personnel .....  
Tél. professionnel ..... E-mail .....

Déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information relative au FIP Diadème Proximité I, et adhérer au règlement dont les principales dispositions sont résumées dans la notice et souscrire irrévocablement comme indiqué ci-dessous :

Nombre de parts A <i>(nombre entier minimum de 10)</i>	Valeur de la part <i>(droits d'entrée de 5 % compris)</i>	Montant du versement <i>(arrondir au centime d'euro supérieur)</i>
<input type="text"/>	X 105,00 euros	= <input type="text"/> euros

A titre indicatif, la réduction d'impôt sur le revenu est égale à 25 % des versements (droits d'entrée compris) dans la limite annuelle de 12 000 euros pour une personne seule (soit une réduction maximale de 3 000 euros), et 24 000 euros pour un couple marié ou lié par un pacs soumis à une imposition commune (soit une réduction maximale de 6 000 euros).

### Mode de règlement :

Je joins un chèque à l'ordre de Diadème Proximité I d'un montant total (en toutes lettres) de : ..... euros,

### Mes parts sont à livrer *(cocher la case correspondante)*

- au Dépositaire, BNP Paribas Securities Services
- sur mon compte titres, dont voici les références **(joindre un RIT)** :
- Code banque  Code guichet  Numéro de compte  clé RIT

Le bulletin est valable sous réserve de l'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire, BNP Paribas Securities Services. Cette inscription donnera lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire.

Déclare, afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FIP prévus pour les personnes physique par les articles 199 terdecies-0 A VI, 150-0 A III 1° et 163 quinquies B du Code général des impôts :

- m'engager à conserver les parts A souscrites pendant une durée de 5 ans au moins à compter de leur souscription, et à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs réparties pendant la même période, lesquelles demeureront indisponibles jusqu'au terme de cette période ;
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
  - être fiscalement domicilié en France ;
  - ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10 % des parts A du FIP Diadème Proximité I à aucun moment, ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FIP plus de 25 % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du FIP.

Le FIP Diadème Proximité I n'est pas éligible au PEA.

Cachet **0 3 9 2**  
code origine

**FCPI-ENLIGNE**  
com

DCGA  
47 rue Poterne  
21200 BEAUNE

Enregistrement Banque de France


Fait à .....  
le ..... en quatre exemplaires, dont un a été remis au souscripteur.

### Signature(s) du ou des souscripteur(s) précédée(s) de la mention manuscrite «Lu et approuvé»

Attention : la validité de la présente souscription est subordonnée à la fourniture de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport) du ou des souscripteur(s), du récépissé stipulant le cadre dans lequel s'est déroulée cette opération (démarchage financier) et éventuellement du RIT.

**IMPORTANT :** Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et notamment si le versement est effectué par un tiers différent du souscripteur, il convient de joindre au présent bulletin, le formulaire de demande de renseignements disponible sur simple demande auprès d'UFG Partenaires.

Les informations contenues dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes sur le compte desquelles sont enregistrés lesdites informations auront la faculté d'exercer un droit d'accès et de rectification dudit fichier en s'adressant au Dépositaire de Diadème Proximité I.

# RECEPISSE

établi dans le cadre des dispositions des articles L. 341-12 et L. 341-16 IV du code monétaire et financier (CMF)

## Je soussigné(e)

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....

Reconnais, pour le(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-après indiqué(s) :

- SCPI : .....  
 FCPI : .....  
 FIP : .....

Soit  avoir acquis ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF\*.

Soit  avoir été démarché au sens de l'article L. 341-1 du CMF\* et qu'à cet égard, M .....  
enregistré auprès de la Banque de France sous le n° [.....],  
exerçant à (adresse professionnelle) .....  
agissant au nom et pour le compte de la société.....  
elle-même enregistrée auprès de la Banque de France sous le n° [.....] et mandatée, pour  
la commercialisation des SCPI, par la société UFG Investment Managers et, pour la commercialisation des FCPI et  
des FIP, par la société UFG Private Equity, toutes deux domiciliées à Paris (75008), 173, boulevard Haussmann,

- après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ou de financement, m'a proposé l'acquisition du(des) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus indiqué(s) ;
- m'a communiqué par écrit sur support papier, les documents d'information particuliers relatifs à ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à savoir :

Pour les SCPI : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le bulletin de souscription, le dernier rapport annuel et le dernier bulletin trimestriel.

Pour le FCPI : le bulletin de souscription, la notice d'information et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part.

Pour le FIP : le bulletin de souscription, la notice d'information et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part.

- m'a communiqué, d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier, les conditions de l'offre contractuelle, notamment financières et les modalités selon lesquelles pourrait être conclu le contrat relatif au(x) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ci-dessus énoncé(s) (lieu et date de signature, etc.) ;

- m'a également informé(e) :
  - de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L. 341-16 I et II du CMF ;
  - en cas de démarchage physique à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion (institué par l'article L. 341-16 IV du CMF), commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. **Avant l'expiration de ce délai de 48 heures, le démarcheur ne peut recueillir ni ordres, ni fonds** de ma part en vue de la fourniture de services de réception-transmission et exécution d'ordres pour le compte de tiers ou d'instruments financiers.

**La signature du bulletin de souscription ou de l'ordre d'achat, ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que quarante-huit heures minimum à compter du lendemain de la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.**

Fait à ..... , le .....

Signature de l'acquéreur :

\*Art. L. 341-1 du CMF : "Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur :  
La réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'art. L. 341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'art. L. 211-1 ;  
...Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins..."